NOVENTIS 420 : 1060.

NOTICE DESCRIPTIVE COMPLEMENTAIRE DES VEHICULES RENAULT MODIFIES PAR SARL DIETRICH VEHICULES

TYPE PDM1LH MOD

(Aménagement réceptionné suivant la Directive 2001/85/CE)

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : **RENAULT s.a.s.**
13-15 Quai Alphonse Le Gallo
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT France

0.2. Carrossier transformateur :
DIETRICH VEHICULES
Siège social : Centre d'Affaires Sainte Agathe
ZA Les Terrasses de la Sarre
57400 SARREBOURG
Bureaux : ZA Sud – Route de Phalsbourg
67320 DRULINGEN

0.2.2. Nature des transformations :
- Aménagement pour le transport en commun de personnes de classe A.

0.3. Marque : **RENAULT**
0.4. Désignation commerciale : **Noventis 420**
0.5. Catégorie internationale : **M2**
0.6. Genre : **TCP (Transport en Commun de Personnes)**
0.7. Type : **PDM1LH MOD**
0.8. Puissance administrative : **8 CV**

1. CONSTITUTION GENERALE

Inchangée par rapport au véhicule d'origine.

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Inchangées par rapport au véhicule d'origine, sauf :

2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche :

2.9.0. Total : **2420 kg**
2.9.1. Sur l'essieu 1 : **1480 kg**
2.9.2. Sur l'essieu 2 : **940 kg**

3. MOTEUR

Inchangé par rapport au véhicule d'origine, sauf :

3.12. Réservoir de carburant

3.12.1. Emplacement : **Sous le plancher en arrière de l'essieu AV**
3.12.2. Capacité (litres) : **70**
3.12.3. Matériau : **Aluminium**

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Inchangée par rapport au véhicule d'origine, sauf :

4.8. Chronotachygraphe : Oui, sur demande : suppression du chronotachygraphe.

5. SUSPENSION

Inchangée par rapport au véhicule d'origine.

6. DIRECTION

Inchangée par rapport au véhicule d'origine.

7. FREINAGE

Inchangé par rapport au véhicule d'origine.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : **BUS**

8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes :

- Un emplacement UFR positionné derrière le conducteur. Fauteuil roulant positionné contre un totem.
- Rampe latérale électrique intégrée dans le plancher, longueur : 1100 mm, largeur : 905 mm.
- Rampe latérale manuelle intégrée dans le plancher, longueur : 1064 mm, largeur : 883 mm.

8.2. Matériaux constituant la carrosserie :
Tôle d'acier emboutie, habillée et surmontée de vitrage de sécurité homologué R-43.

8.2.1. Protection contre l'incendie :
Inchangée par rapport au véhicule d'origine et satisfaisante en ce qui concerne les aménagements apportés par le carrossier transformateur.

8.3. Nombre de places :

AMENAGEMENTS TYPES			
	Nombre de places assises (y compris le siège conducteur)	Nombre de places debout	Surface au sol disponible pour les places debout
Sans fauteuil roulant	11	10	1,396 m²
Avec fauteuil roulant	11	6	1,396 m²

8.4 Sièges :

NOMBRE DE SIEGES ET BANQUETTES		
Siège (une place)	Banquette 2 places	Banquette 4 places
2	2	1

8.5. Nombre de portes :

8.5.1. Latérales : une double porte médiane droite à deux vantaux louvoyante extérieure.
Autres portes : une porte battante manuelle à l'avant sur chacune des parois latérales.
8.5.2. Arrière : aucune.
8.5.3. Fermetures :
Les portes battantes sont à serrure et à ouverture par manette mécanique.
La double porte louvoyante est équipée d'une commande électrique installée sur le tableau de bord avec voyant lumineux signalétique.
Cette porte comporte également des commandes de secours intérieures et extérieures.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1. Emplacement :
Côté gauche : première fenêtre panoramique sur la paroi gauche du véhicule.
Côté droit : double porte.
8.6.2. Mode d'ouverture :
Vitres : par usage de marteaux – pics, liés au véhicule et placés au poste de conduite.

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1. Pare-brise : d'origine en verre feuilleté.
8.7.2. Vitres latérales : en verre trempé.
8.7.3. Lunette arrière : en verre trempé.

8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité : non concerné.

8.9. Dispositif de protection latérale : assuré par la carrosserie.

8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement : assuré par la carrosserie.

8.11. Système anti-projections : non concerné.

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Inchangés par rapport au véhicule d'origine.

10. DIVERS

Inchangé par rapport au véhicule d'origine, sauf :

10.1. Accessoires :

10.1.6. Equipements particuliers véhicule TCP :

- éclairage électrique intérieur pour espace réservé aux passagers, et pour l'accès à la porte de service,
- inscriptions et affichages règlementaires,
- extincteur homologué.

10.2. Marques d'identité :

10.2.4. Le numéro d'identification commence à :
VF1 PDM1LH 37 21 04 12.

10.3. Marque d'identité du transformateur :
Emplacement de la plaque de transformation sous le capot moteur, sur l'armature avant, au-dessus de la calandre.

10.3.2. Structure du numéro de transformation : 00000
10.3.3. Le numéro de transformation commence à : 00325

11. VISITES TECHNIQUES

Inchangées par rapport au véhicule d'origine.

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE COMPLEMENTAIRE

Il résulte des constatations effectuées à la demande de :

DIETRICH VEHICULES
ZA Sud – Route de Phalsbourg
67320 DRULINGEN

que les véhicules de catégorie internationale M2 (autobus)

- Genre : TCP
- Marque : RENAULT
- Type : PDM1LH MOD

livrés aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

La numérotation dans la série du type commence à VF1 PDM1LH 39 93 33 28

Fait à Metz, le 16/02/2009
Le Technicien Supérieur Principal
de l'Industrie et des Mines

Thierry Diller

Vu et approuvé et enregistré
sous le numéro : M 0003 09 00
Fait à Metz, le 18/02/2009
Pour le Directeur et par délégation
L'Adjoint au Chef de Division

Gilbert Bouvier

CERTIFICAT DE CONFORMITE

VEHICULES AMENAGES

Nous soussignés, DIETRICH VEHICULES, Carrossier, Constructeur, certifions que le véhicule :

	DENOMINATIONS	
(D1)	Marque	Renault
(D2)	Type variante version	PDM1LH MOD
(D3)	Dénomination commerciale	Noventis 420
(E)	Numéro d'identification [1]	VF1 PDM1LH 43 67 55 30
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	3 900 kg
(F2)	Masse en charge maximale admissible	3 900 kg
(G)	Masse en service	2 495 kg
(G1)	Poids à vide national	2 420 kg
(J)	Catégorie CE	M2
(J1)	Genre national	TCP
(J3)	Carrosserie nationale	BUS
(P1)	Cylindrée	2 464 cm^3
(P2)	Puissance nette maximale (en kW)	88 kW
(P3)	Carburant – source d'énergie	GO
(P6)	Puissance administrative nationale	8
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	11
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt	80 dB (A)
(U2)	Vitesse du moteur	2625 (tr/min)

[1] : rubrique à compléter avant signature

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.
- sort de nos usines le [1] : 15-12-2010
 pour être livré à (nom et adresse complète) :

VEOLIA TRANSPORT
LOCATION DE VEHICULES
Parc des Fontaines
169, Av. Georges Clemenceau
92735 Nanterre Cedex
Tél. 01 46 69 30 00 - Fax 01 46 69 30 01

Fait à Drulingen le 16-12-2010

(Cachet & signature de DIETRICH VEHICULES)

S.A. au Capital de 500 000 Euros
RCS Nanterre B 490 471 406 - NAF 771A
SIRET 491 471 406 00010

Dietrich Véhicules
Z.A. Sud - Route de Phalsbourg
F - 67320 DRULINGEN
Tél. : 03 88 01 20 20
Fax : 03 88 01 25 30

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat de conformité, la notice descriptive et le procès verbal de réception par type.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire), doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service chargé des réceptions.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés, DIETRICH VEHICULES – ZA Sud – Route de Phalsbourg – 67320 DRULINGEN, Carrossier, Constructeur, certifions que le véhicule portant le n° de transformation 00525 et faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort de nos usines équipé :

- d'un emplacement UFR positionné derrière le conducteur. Fauteuil roulant positionné contre un totem : oui / [redacted] [1]
- d'un totem : oui / [redacted] [1]
- d'une rampe latérale électrique intégrée dans le plancher : [redacted] / non [1]
- d'une rampe latérale manuelle intégrée dans le plancher : oui / [redacted] [1]
- d'un chronotachygraphe : [redacted] / non [1]

[1] Rayer la mention inutile

Fait à Drulingen, le 11.11.2016
(Cachet et signature de DIETRICH VEHICULES)

Dietrich Véhicules
Z.A. Sud - Route de Phalsbourg
F - 67320 DRULINGEN
Tél. : 03 88 01 20 20
Fax : 03 88 01 25 30